



CHEQUE-FORMATION FORMULAIRE D'INSCRIPTION*

Identification du siège social de l'indépendant (Personne Physique) :

A COMPLETER EN LETTRES CAPITALES - MERCI

Nom et Prénom :
Adresse:
Code Postal: Localité:
Téléphone: Fax:
GSM:.....

E-mail: | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

N° d'entreprise ou de TVA : (BE0) :-.....-.....

N° d'unité d'établissement :-.....-.....

(si plusieurs sièges d'activités, joindre une liste en annexe reprenant les différents numéros d'unité d'établissement).

N° de Registre National (carte SIS) :

✓ J'autorise les conseillers Chèque-Formation de FOREM Conseil à obtenir de l'INASTI tous renseignements utiles concernant mon statut social.

O.N.S.S. (N° d'immatriculation) :

En cas de personnel occupé

Activités économiques (en toutes lettres) :

N° de compte bancaire (IBAN) : BE.....-.....-.....

Ce compte sera utilisé pour les remboursements éventuels de subsides

Dans le cas où mon conjoint aidant est également indépendant :

Nom et Prénom du conjoint aidant :

+ Joindre à ce formulaire une attestation de la caisse d'assurance sociale du conjoint aidant

J'exerce mon activité d'indépendant : à titre principal à titre complémentaire

J'exerce une autre activité salariée : oui non

Je travaille dans une société (en tant que gérant, associé actif...) ?

Dans ce cas, indiquez : Le numéro de TVA de celle-ci : BE0-.....-.....

Le nom de celle-ci :

Date: Signature:

En signant ce document, j'accepte les modalités d'utilisation des chèques (commande et utilisation des chèques auprès des formateurs agréés). Je reconnais avoir été informé de la validité des chèques et déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement des chèques non-utilisés.

Vos déclarations sont traitées et conservées dans des fichiers informatiques. Elles donnent lieu au droit d'accès et de rectification prévu par la Loi du 08/12/92 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet auprès de Sodexo (Cellule Chèque-Formation, Boulevard de la Plaine, 15 à 1050 Bruxelles).

Ces documents sont à envoyer à FOREM- Chèque-Formation
Boulevard Tirou 104 à 6000 Charleroi ou
chequeformation.siegecentral@forem.be

L'inscription ne prendra effet qu'à la réception de ce formulaire dûment rempli et de ses annexes.

Dernière mise à jour le 26/10/2016



CHÈQUE-FORMATION

Déclaration sur l'honneur

L'entreprise/l'indépendant..... déclare sur l'honneur :

1. Compter travailleurs Equivalent Temps Plein occupés au cours du dernier trimestre dans l'entreprise et inscrit à l'ONSS.
Distinguer le nombre correspondant à chacun des sièges (social et d'exploitation) de l'entreprise.
2. Etre une PME / ne pas être une PME ou être un indépendant *, au sens du Règlement européen (CE) n° 800/2008 de la Commission du 06 août 2008, annexe 1, J.O. du 09-08-2008, L214.
3. Utiliser les Chèques-Formation uniquement pour des formations en lien direct avec mon secteur d'activité.
4. Ne pas bénéficier d'autres subventions pour la même formation

La partie des « coûts de formation » qui n'est pas prise en charge par le Chèque-Formation peut être couverte par une autre aide, publique ou sectorielle, dans le respect du Règlement n° 800/2008.

L'article 39.4 définit les coûts admissibles d'un projet d'aide à la formation, à savoir :

- a) Coûts de personnel des formateurs ;
- b) Frais de déplacement des formateurs et des participants à la formation ;
- c) Autres dépenses courantes (telles que les dépenses au titre des matériaux et des fournitures) ;
- d) Amortissement des instruments et des équipements au prorata de leur utilisation exclusive pour le projet de formation en cause ;
- e) Coûts de services de conseil concernant l'action de formation ;
- f) Coûts de personnel des participants au projet de formation jusqu'à concurrence du total des autres coûts éligibles figurant aux points a) à e). Seules peuvent être prises en considération les heures durant lesquelles les travailleurs ont effectivement participé à la formation, déduction faite des heures productives ou de leur équivalent.

5. Fournir **aux centres de formation** toutes les données utiles dans la gestion statistique du dispositif sur **tous** les travailleurs bénéficiaires du Chèque-Formation et du Chèque-Formation Langues.

Les informations suivantes vous seront demandées ultérieurement par les opérateurs :

- **concernant le travailleur** : nom, prénom, code postal et localité du travailleur, son statut (Ouvrier – Employé – Cadre – Indépendant – Intérimaire – Conjoint aidant), son année de naissance, sexe (F-M), ses études (Primaire – Secondaire inf – Secondaire sup – Supérieure non universitaire – Universitaire – Expérience professionnelle), son expérience professionnelle totale (<5ans – 5-9 ans – 10-14 ans – 15-19 ans - 20 ans et plus), sa nationalité (Belge – Union européenne – Hors union européenne – Apatriote - Inconnu) et son n° de registre national
- **concernant votre entreprise** : n° unique OU n° de TVA, le nom de votre entreprise, le code postal et la localité de votre entreprise

Dès le début de la formation, tous les travailleurs bénéficiant du Chèque-Formation, doivent être en possession des renseignements repris ci-dessus afin de les transmettre, au plus vite, au centre de formation.

6. Vos données pourront être utilisées à des fins d'études.

Personne responsable,

Date et signature,

.....

..... / ... / 201.....